



Apprendre à vivre ensemble



Permis de bonne conduite



Activités périscolaires
Centre de loisirs

L'enfant en école élémentaire :

- Nom—Prénom:.....
- Ecole fréquentée:.....
- Classe:.....

Année scolaire 2023-2024

Apprendre à vivre ensemble

Les règles de vie du vivre ensemble

Sur l'ensemble des activités

- Saluer et respecter le personnel
- Respecter les lieux (matériels et locaux)
- Respecter ses camarades (pas de mots grossiers, pas de bagarre)
- Oter les casquettes, chapeaux et capuches dans les lieux fermés
- Se laver les mains avant de manger ou goûter et après être passé aux toilettes
- Prendre soin de ses vêtements et de ceux des camarades
- Utiliser uniquement les jeux fournis par la collectivité. Jeux personnels interdits.
- Avoir une attitude appropriée au sein d'un groupe
- Participer activement aux activités proposées
- Prise de médicaments donnés par l'animateur par l'intermédiaire de l'enseignant uniquement sur prescription médicale et autorisation parentale écrite
- Utiliser des téléphones portables est interdit
- Fumer est interdit

A table

- Attacher les cheveux longs
- Goûter les aliments présentés
- Demander la permission à un adulte pour se déplacer
- Parler doucement
- Manger proprement et éviter le gaspillage
- Se tenir correctement à table
- Mettre les déchets alimentaires et les serviettes blanches dans la poubelle alimentaire
- Mettre les déchets emballages plastiques et papier bleu dans le seau mis à disposition
- Ranger la table avant de partir (assiettes et verres empilés et couverts dans le godet) et ranger la chaise contre la table
- Apporter et emporter de la nourriture n'est pas autorisé

Dans le car

- Se ranger et monter dans le car sans bousculade
- Attacher sa ceinture et rester attaché jusqu'à l'arrêt total du car. En cas d'infraction, l'amende sera réglée par les parents
- Avoir son badge (pour les maternelles) et le conserver pour les années suivantes
- Ne pas crier, ni parler au conducteur
- Respecter le matériel et l'état du car et ne pas toucher les ouvertures des portes et des issues de secours
- Se ranger à la sortie du car

A l'étude surveillée

- Faire obligatoirement les leçons du lendemain, voire des jours suivants
- Le matériel scolaire nécessaire à la réalisation des leçons ne doit pas être oublié
- Respecter le calme

[illegible]

Apprendre à vivre ensemble

Les enfants sont titulaires d'un permis crédité de 12 points :

INFRACTIONS	POINTS PAR FAUTE
Violence physique envers un adulte	-12
Racket - Vol	-8
Insultes- Agressions verbales envers l'adulte	- 6
Manque de respect et insolence envers l'adulte-	-3
Violence physique et/ou morale grave envers un enfant	-6
Sortie non autorisée de l'enceinte de l'établissement	-6
Jeux dangereux (jet de cailloux, étranglement, jeux mal utilisés)	-4
Possession d'objets dangereux (objets coupants, pointus, briquet...)	-4
Gestes déplacés et obscènes	-4
Manque de respect du matériel et des locaux	-3
Insultes- Agressions verbales et physiques - Manque de respect envers un enfant	-2
Langage vulgaire- Crachat-Chahut-Cris-Gestes incontrôlés...	-1
Non respect des consignes	-1

A chaque retrait de points, les parents devront signer le permis de bonne conduite et le redonner par l'intermédiaire de l'école.

A partir de 4 points de retrait, les parents seront informés par téléphone par la responsable des services périscolaires et recevront un avertissement par courrier. Ils seront invités à prendre contact avec l'adjoint aux affaires scolaires.

Au bout de 8 points de retrait, l'enfant sera exclu une semaine des activités périscolaires et/ou du centre de loisirs où les problèmes ont été rencontrés.

Lorsque les 12 points sont retirés, l'enfant sera exclu définitivement pour l'année scolaire en cours.

A compter de la 2ème exclusion, l'enfant sera exclu définitivement jusqu'à la fin de sa scolarité , c'est-à-dire jusqu'à la fin du CM2.

Récupération de points pour bonne conduite

L'enfant peut récupérer 1 point par mois de bonne conduite sauf en cas d'avertissement.